

## SOLIDARITÉS

### PROFESSIONS SOCIALES

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DE LA SOLIDARITÉ  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

#### **Arrêté du 7 juin 2010 modifiant l'arrêté du 30 octobre 2007 portant nomination des membres de la commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale**

NOR : M TSA1030454A

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique,  
Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 451 et R. 451-1 ;  
Vu le code du travail, et notamment les articles L. 900 et L. 900-2 ;  
Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 335-5, L. 335-6 et D. 335-33 à D. 335-37 ;  
Vu l'arrêté du 11 septembre 2002 modifié relatif à la création d'une commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale ;  
Vu l'arrêté du 30 octobre 2007 portant nomination des membres de la commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

L'arrêté du 30 octobre 2007 portant nomination des membres de la commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale est modifié comme suit :

I. – Dans le paragraphe : « Au titre de la représentation des organisations syndicales des employeurs » :

- les termes : « Ricaud (Solange) » sont remplacés par les termes : « Leriche (Patricia) » ;
- les termes : « M. Ribiere (Alain), suppléant » sont remplacés par les termes : « Mme Garello (Joëlle), suppléante ».

II. – Dans le paragraphe : « Au titre de la représentation des organisations syndicales représentatives des salariés » : les termes : « M. Barneoud (Jean), suppléant » sont remplacés par les termes : « Mme Berrut (Jacqueline), suppléante ».

#### Article 2

Le directeur général de la cohésion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 7 juin 2010.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur général de la cohésion sociale,*  
F. HEYRIÈS